

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|--|--|
| Nom de l'exploitant 678667 NB LTÉE | Numéro de permis 2019562 | Date d'inspection Le 30 novembre 2020 | |
| Nom de l'établissement École de la Petite enfance 3 | | Numéro de téléphone (506) 395-4013 | |
| Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; | 11(a) | 18 déc. 2020 | |
| Commentaires : | | | |

| |
|---|
| <p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par courriel.</p> <p>La garderie est tenue de suivre les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19.</p> <p>- Deux employées n'ont présentement pas de RCR valide. Le RCR doit être valide en tout temps pour chaque employé. Ceux-ci ne peuvent ouvrir ni fermer la garderie et ne doivent pas être laisser seul avec un groupe d'enfant. Les 2 employées sont inscrites a une formation en décembre 2020. Un suivi sera fait auprès de l'exploitante pour corrigé la lacune dès la formation complétée.</p> <p>Rappel: Ne pas oublier de continuer à faire la vérification de l'aire de jeu extérieur durant l'hiver.</p> <p>Permis recommandé.</p> |
|---|

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 novembre 2020

Date

original signé par
Martine Thibodeau

Le 30 novembre 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date